



Les prochaines élections sont les élections européennes

Les représentants au Parlement européen sont élus par les citoyens des pays de l'Union européenne :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède lors des élections européennes.

L'élection des représentants français aura lieu le 9 juin 2024

Il n'y a qu'un seul tour.

À l'issue de ces prochaines élections européennes, la France aura deux sièges de plus : elle enverra **81 élus au Parlement européen**, au lieu de 79 actuellement

Êtes-vous inscrit automatiquement sur les listes électorales si vous avez 18 ans ?

OUI à condition d'avoir fait au préalable votre recensement citoyen

Si, à vos 18 ans, vous n'avez pas encore fait votre recensement citoyen, et que vous souhaitez voter, vous devrez vous inscrire sur les listes électorales.

Vous pouvez faire cette inscription jusqu'au sixième mercredi précédant le scrutin, en ligne sur le site **Service-public.fr**, ou en allant directement à la mairie de votre commune.

Si vous vous présentez en mairie, il vous faudra présenter **une carte d'identité et un justificatif de domicile et remplir le Cerfa 12669*2**